

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE
ARRÊTÉ N° PM133/2022

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
Fête des Classes en 2
Rue des Forges, Grande Rue, rue de l'Artisanat, rue Finale en Emilie, parvis de la Mairie, rue de la Roseraie

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande des classes en 2, en date du 05 septembre 2022 ;

CONSIDERANT qu'un défilé et un pot de l'amitié auront lieu pour la fête des classes ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des classards ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Le dimanche 2 octobre, le stationnement sera interdit sur le parking devant la halle.

ARTICLE 2 : La circulation sera réglementée sur l'itinéraire suivant : rue des Forges, Grande Rue, rue de l'Artisanat, rue Finale en Emilie, parvis de la Mairie, rue de la Roseraie, Grande Rue, rue de l'Artisanat, rue Finale en Emilie et Halle.

ARTICLE 3 : Les automobilistes devront se conformer aux consignes données par tout agent de la force publique au moment du passage du défilé.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation, 48 heures avant son début.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable des classes en 2.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 09 septembre 2022

Publié le **15 SEP. 2022**



LE MAIRE : Bernard ROMIER